

## ***Souvenirs UNCAL et mouvements lycéens*** ***Années 70\_74***

Les années 70\_71 étaient celles de mes classes de 1<sup>ière</sup> et terminale. Je jonglai entre mener à bien mes études scientifiques et l'animation du bureau national de l'UNCAL. Il m'est arrivé plus d'une fois de me lever très tôt pour finir un devoir de maths ou de physique car en fin d'après midi et soirée nous avions réunion. Au siège parisien, rue d'hauteville.

Notre bureau était réellement très structuré, plus en lien au début avec les comités d'action (CAL) des lycées parisiens et de région parisienne (moi-même issue du lycée de Montreuil). Il y avait un vrai travail d'organisation et de lien avec les Comités d'action locaux. Ce principe d'organisation en CAL et en union nationale, comme celui de la coordination nationale lors des mouvements, en élisant des délégués en Assemblée Générale, étaient nés de la participation lycéenne au mouvement de 68.

Assez rapidement, la création des comités au sein de l'union nationale s'est étendue aux lycées de Province, lycées généraux mais aussi aux lycées techniques. Des camarades au bureau avaient bien compris cet enjeu et nous faisaient partager l'importance de la prise en compte des revendications et conditions d'études spécifiques des lycéens-nes du technique. Ils ont aidé à la rédaction d'une véritable plateforme revendicative. Il s'agissait de valoriser ces études et de mettre fin à des hiérarchies élitistes. Vaste chantier toujours ouvert !

En 1971, alors qu'une manifestation lycéenne parisienne se déroule le 9 Février sans la moindre violence, le lycéen Gilles Guiot, élève de Maths Sup, est arrêté. Il sortait de son lycée à ce moment là, simplement pour observer. Sans défense immédiate, inexpérimenté, il est piégé au commissariat par les policiers sur la base d'un PV illisible. Il est jugé en flagrant délit, accusé d'agression sur les policiers, condamné à 6 mois de prison dont 3 fermes par la 2<sup>ième</sup> chambre correctionnelle de Paris et emprisonné sur le champ. La machine de répression contre les lycéens étaient déjà bien huilée ... L'indignation contre cette injustice et manipulation a déclenché la 1<sup>ière</sup> grève générale massive des lycées de l'après 68, donnant naissance à des mouvements lycéens d'ampleur, qui vont se répéter tous les ans notamment au printemps durant au moins 5 ans. Manifestations, sit-in boulevard St Michel notamment au moment du procès en appel... Gilles Guiot sera libéré le 19 février 1971.

A l'automne 71, la circulaire « confidentielle » du ministre Guichard demandant plus de fermeté aux proviseurs d'établissements, déclenche grèves et manifestations. Celles-ci n'obtiennent pas le retrait de la circulaire mais elle sera peu appliquée. Puis 1973 ce sont les mobilisations contre la loi Debré, loi des sursis militaires avec les premières feuilles de route arrivant chez les lycéens de plus de 18 ans. La mobilisation lycéenne prend là également une ampleur inégalée avec une grève générale et une coordination nationale des lycées en grève. Cette mobilisation touche également les étudiants et les lycéens du technique. Les archives Wikipédia.org disent qu'on été recensé 500 000 manifestants dans 250 villes à 2 reprises, les 22 mars et 2 avril, 70% des lycées en grève. La loi n'est pas abrogée mais elle est modifiée.

Au-delà de ces faits, je retiens de mon, de notre implication dans ces mouvements, des caractéristiques qui demeurent pérennes, comme portées par plusieurs générations lycéennes. Ces souvenirs, ces expériences auront longtemps marqués mon engagement militant par la suite ...

Tout d'abord l'attachement aux libertés d'expression et d'organisation, le refus de l'arbitraire ou du retour à la discipline autoritaire, la volonté des lycéens-nes d'être reconnus dans leurs capacités et responsabilités.

Pour l'essentiel durant toutes ces années, malgré des hauts et des bas, le mouvement lycéen ne s'est pas égaré dans des revendications corporatistes ou « de la gomme et du crayon », comme nous disions. Le refus de la sélection ou ségrégation sociale, l'accès de toutes et tous aux études de son choix, la défense des conditions de vie et d'études dans une égalité digne d'un service public national sur tout le territoire, contre la sélection à l'entrée à l'université, sont des marqueurs de ces mouvements et organisations lycéennes. Au fond, même si aujourd'hui le mouvement a tracé une nouvelle histoire avec l'UNL, les fondements posés lors des congrès constitutifs de l'UNCAL en 69-70, ne sont pas démentis.

Et il y a cet enseignement encore très actuel : lors des mouvements très massifs...des lycées entiers en grève et sortant manifester ... même bien implanté et organisé dans un nombre conséquent de lycées et au niveau national, nous n'avons pas cherché à imposer une quelconque hégémonie dans la direction des actions. Nous étions dans le mouvement, apportions notre expérience, nos propositions, attentif à ce que celui-ci n'emprunte pas des chemins de traverse. Nous mettions au service du mouvement, la reconnaissance que nous avions gagnée auprès des syndicats nationaux d'enseignants et l'association des parents d'élèves pour recueillir leur soutien. Le mouvement pouvait s'appuyer sur notre reconnaissance légale vis à vis des institutions.

Enfin, il y a la recherche d'unité dans l'action, de solidarité entre lycéens, étudiants et travailleurs. J'ai à ce sujet, le souvenir du moment inoubliable d'un meeting commun sur le site de Renault Billancourt avec la participation de Georges Séguy. L'UNCAL l'avait préparé avec l'UNEF et la CGT, son centre confédéral de la jeunesse et la CGT Renault. Ce moment très symbolique, avec une forte présence ouvrière en soutien aux mouvements lycéen et étudiant, était impressionnant.

*Danielle DUTIL (SANCHEZ)*